Envoyé en préfecture le 09/02/2026
Reçu en préfecture le 09/02/2026
Publié le
ID : 035-213501430-20260209-202602_07-DE

Département : Ille et Vilaine
Arrondissement : Rennes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE

DE L A N D U J A N

Séance du 5 février 2026

L'an deux mil vingt-six, le jeudi cinq février, à vingt-heures, s'est réuni le Conseil Municipal, dûment convoqué, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur HENRY Serge**, Maire.

Date de convocation : 28/01/2026

Date d'affichage :

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 13
Nombre de Conseillers Municipaux présents : 8
Secrétaire de séance : Mme SAUDRAIS Vanessa
Nombre de Conseillers Municipaux ayant pris part à la délibération : 8
Nombre de Voix : 8 + 2 pouvoirs = 10

Présents : M. Henry Serge, Mme SAUDRAIS Vanessa, M. RAMEL Pascal, Mme RESCAN Laurence, Mme CARESMEL Marie-Thérèse, M. DEFFAINS Jérémy, M. FONTAINE Bertrand, M. ESNAULT Christophe.

Absents excusés : M. SIMON Jérôme, Mme CERTAIN Corinne, Mme FRADETAL Morgane

Absents non excusés : M. ROBIN Kévin, M. FERRE Samuel

Pouvoirs : M. SIMON Jérôme à M. RAMEL Pascal et Mme CERTAIN Corinne à Mme RESCAN Laurence

Le Quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

202602-07

Objet de la délibération : Résiliation de la convention avec le CosBreizh

La commune, a, par la délibération du 4 décembre 2025 (n° 04/12/25-03) adhéré au CNAS, proposant des avantages sociaux plus avantageux pour les agents communaux.

Il convient de résilier la convention que la commune avait avec l'ancien prestataire, le Cos Breizh.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITÉ :

- **D'acter la volonté de quitter le Cos Breizh**.

Ont signé au registre les membres présents.
Copie certifiée conforme,
Question inscrite à l'ordre du jour

le Maire,
Serge HENRY

MAIRIE DE LANDUJAN
35360